

TARIFICATION DES PRESTATIONS D'ACCUEIL D'ENFANTS

Centres de loisirs primaires (maternelle et élémentaire) - Vacances scolairesApplication au 1er septembre 2025

La tarification appliquée aux familles pour une place d'accueil périscolaire ou extrascolaire est modulée en fonction du quotient familial (QF) calculé par la Caisse d'allocations familiales (CAF) prenant en compte le cumul des ressources et parts déclarées par l'allocataire et son éventuel conjoint. Les tarifs sont encadrés selon les QF CAF par des montants minimum et maximum. En cas d'absence de justificatif de ressources, le tarif maximal est systématiquement appliqué. Pour les enfants placés en famille d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE), la tranche 1 (T1) sera appliquée.

1) Pour les familles domiciliées à Val-de-Reuil

		Temps d'activités extrascolaires (lors des vacances scolaires)			
Tranche (T)	Seuils QF CAF	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée sans repas (*)	Journée avec repas
T1	< 300	0,90	2,10	2,10	3,00
T2	De 300 à 399	1,20	2,80	2,80	4,00
T3	De 400 à 499	1,50	3,50	3,50	5,00
T4	De 500 à 599	1,80	4,20	4,20	6,00
T5	De 600 à 699	2,10	4,90	4,90	7,00
T6	De 700 à 849	2,60	5,90	5,90	8,50
T7	De 850 à 999	3,10	6,90	6,90	10,00
T8	De 1000 à 1299	3,60	7,90	7,90	11,50
T9	De 1300 à 1599	4,10	8,90	8,90	13,00
T10	> 1600	4,60	9,90	9,90	14,50

2) Pour les familles domiciliées hors de Val-de-Reuil

		Temps d'activités extrascolaires (lors des vacances scolaires) - Tarifs Extérieurs (T Ext)			
Tranche (T)	Seuils QF CAF	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée sans repas (*)	Journée avec repas
T Ext 1	< 600	2,60	5,90	5,90	8,50
T Ext 2	De 600 à 999	3,60	7,90	7,90	11,50
T Ext 3	De 1000 à 1299	4,60	9,90	9,90	14,50
T Ext 4	De 1300 à 1599	5,60	11,90	11,90	17,50
T Ext 5	De 1600 à 1999	6,60	13,90	13,90	20,50
T Ext 6	> 2000	7,60	15,90	15,90	23,50

* dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (PAI) validé